

Décision relative à une demande de retrait de l'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2013-0095

Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,

Vu les dispositions du règlement (UE) 2016/1179 de la Commission du 19 juillet 2016 modifiant le règlement (CE) n°1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de retrait de l'autorisation de mise sur le marché pour le produit biocide **MAKI AVOINE**,*

de la société LIPHATECH

enregistrée sous le numéro BC-FT032345-29

Considérant que la nouvelle classification du produit MAKI AVOINE est « toxique pour la reproduction de catégorie 1B », conformément au règlement (UE) N°2016/1179,

Considérant que le règlement (UE) 2016/1179 susvisé est applicable à compter du 1^{er} mars 2018,

Considérant qu'en vertu de l'article 49 du règlement (UE) N°528/2012, une autorisation peut être retirée à la demande de son titulaire, qui motive cette demande.

L'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est retirée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

A Maisons-Alfort, le

20 FEV. 2018



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Informations générales sur le produit

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	MAKI AVOINE
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	LIPHATECH
	Adresse	BONNEL – CS 10005 47480 PONT DU CASSE FRANCE
Numéro de demande	BC-FT032345-29	
Type de demande	Retrait d'une autorisation sur demande du détenteur (NA-CCL)	
Numéro d'autorisation	FR-2013-0095	

2. Composition du produit, type de formulation et type de produit

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Bromadiolone	-	Substance active	28772-56-7	249-205-9	0,005% m/m

2.2. Type de formulation

Appât en grains, prêt à l'emploi

2.3. Type de produit

TP14 : Rodenticide

3. Conditions générales de retrait

Date de fin de mise à disposition sur le marché	28 février 2018
Date de fin d'utilisation des stocks existants	28 février 2018